

PREVENTION des RISQUES liés à l'ACTIVITE PHYSIQUE (P.R.A.P.)

Objectifs

- Doter l'entreprise de collaborateurs salariés acteurs de la prévention des risques liés à l'activité physique
- Comprendre les enjeux de prévention et les risques de son métier.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain et identifier les différentes atteintes à la santé encourues.
- Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'efforts pertinents.
- Proposer des améliorations pour éviter ou réduire les risques identifiés et participer à leur mise en œuvre.

Public

Salariés ayant des missions d'animation et de relai de la sécurité santé au travail.

Travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles.

Dirigeants TPE des secteurs de l'industrie du bâtiment et du commerce (IBC) ou du sanitaire et social (2S)

Durée

14 heures pour le secteur IBC

21 heures pour le secteur 2S

Lieu

Locaux de l'AIPVR

Nombre participants

6 à 12 stagiaires.

Intervenants

> Ergonome Préventeur des Risques
Infirmière Santé Travail
Professionnels Formateur PRAP certifié INRS

Coût de la formation

Prestation comprise dans la cotisation annuelle d'adhésion à l'AIPVR.

Inscription obligatoire, dans la limite des places disponibles.

Organisation et Programme

Le déroulement de la formation est conforme au document de référence pédagogique élaboré par l'INRS.

La formation alterne exposés théoriques, exercices et études de cas concrets. Elle privilégie l'échange d'expériences et de pratiques entre les participants.

Utilisation d'outils multimédia, supports vidéo et photographiques ainsi que le matériel servant aux exercices de mise en pratique.

Travail intersession demandé à chaque participant

Evaluation

Selon les critères définis par l'INRS dans le référentiel de formation PRAP et transcrits dans une grille d'évaluation nationale.

Validation

A l'issue de l'évaluation, un certificat PRAP IBC (Industrie, Bâtiment, Commerce) ou 2S (Sanitaire et Social) est délivré au stagiaire qui a participé activement à l'ensemble de la formation et qui a fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.

Ce certificat PRAP INRS est valable 2 ans.

Supports

A l'issue de la formation les stagiaires reçoivent des brochures et documents supports de la formation, outils d'analyse de sa situation de travail,....